



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 février 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 février 2002

**Aménagement de plusieurs aires de stationnement aux abords du  
Bassin Tartifume**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoint* :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.  
Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane  
TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002**

DELIBERATION D20020038

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Aménagement de plusieurs aires de stationnement aux abords du  
Bassin Tartifume**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition du Maire  
Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'aménagement du Bassin d'Orage, il y a lieu d'organiser du stationnement aux abords de ce dernier.

Les emprises actuelles ne permettent pas d'optimiser le nombre de places. Pour y parvenir, en accord avec le gérant de la S.C.I. « La Résidence du Parc », il est envisagé de procéder à un échange de terrains. La Ville cède à la S.C.I. un terrain d'une contenance de 77 m<sup>2</sup> prélevé sur la parcelle cadastrée section CP n° 821 ; la S.C.I. cède à la Ville un terrain d'une contenance de 85 m<sup>2</sup> prélevé sur la parcelle cadastrée section CP n° 790.

Cet échange se réalisera sans soulte de part ni d'autre ; la Ville de NIORT procèdera à la mise en place d'une clôture en limite des terrains échangés, clôture prévue dans le cadre de l'aménagement du Bassin d'orage afin d'assurer l'harmonie de l'ensemble du site.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à cette transaction sachant que cette opération sera sans incidence sur le budget de la Ville de NIORT.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)